



Compte-rendu du conseil communautaire CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD DU 13 avril 2017

BUGEYSUD
Cercle de qualités

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 59
Votants : 72

Date de convocation : Lundi 3 avril 2017.

Secrétaire de séance : M. Philippe RODRIGUEZ

PRESENTS : arrivée de Mme GUILLON à 19h00 et de M. LAHUERTA à 19h15

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; Mme AURELE Marthe ; ~~M. BAL Serge~~ (M. GUILLAND Pierre-Yves, suppléant) ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERARDI Christophe ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; M. BUET Marc ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; ~~M. CONAND Jean-Paul~~ (M. JACOB Yves, suppléant) ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; Mme GUILLON Pascale ; ~~M. JACQUIER Laurent~~ (M. BILLET Gérard, suppléant) ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LONGE Anne Laure ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MASNADA Liliane ; M. MATHIEU Michel ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. RODRIGUEZ Philippe ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROSAZZA Pascal ; M. ROUX Pierre ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. WAELPUT Daniel.

EXCUSÉS :

M. ANDRE-MASSE Franck donne pouvoir à M. ABRY Marcel ;
M. BLANC Jean-Paul donne pouvoir à M. PETIT Thierry ;
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. RODRIGUEZ Philippe ;
M. CASTIN Régis donne pouvoir à M. JANET Guy ;
Mme COMET Claude ;
M. CUEILLE Gérald ;
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à M. VICTOR Joëlle ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
M. GUERIN Cyrille ;
M. HEDON Jean-Yves donne pouvoir à M. LAHUERTA Dimitri ;
Mme LACHIZE Sandrine donne pouvoir à M. GENS Marcel ;
M. MARIÉ Patrick ;
Mme MEURIAU Annie donne pouvoir à M. GUILLET David ;
M. ROCHE Jean donne pouvoir à M. ANCIAN Bernard ;
Mme ROLLINSON Caroline donne pouvoir à M. RAMON Michel ;
M. SAUREL Alain donne pouvoir à M. VUILLEROD René ;
Mme SILLAUME Dominique ;
Mme THEVENOT Nadine ;
Mme TREILLÉ Odile donne pouvoir à Mme SCHREIBER Sylvie ;
Mme VUILLOUD Véronique donne pouvoir à M. BOUVIER Georges.

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants. Il remercie la commune de Peyrieu de recevoir le conseil communautaire et donne la parole à M. Jean GIREL, Maire, pour une présentation de sa commune.

Après appel des conseillers et constat du quorum, M. P. RODRIGUEZ est désigné secrétaire de séance. L'assemblée accepte le rajout de 2 points à l'ordre du jour et une modification de l'ordre des points à étudier en déplaçant le point 3 au point 16.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 28 mars 2017. Il est donc approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président entre le 29 mars 2017 et le 12 avril 2017

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants

Le Président informe le Conseil communautaire :

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.
- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
		Avenant n°1 au marché pour la construction d'un programme immobilier d'entreprises à Virignin, Actipôle – Lot n°16 électricité courants faibles – Installation de commande pour l'automatisme du portail du site	GAILLARD Electricité 38630 Veyrins Thuellin	Plus value de 733,40 € Soit nouveau montant marché : 186 049,12 €
2017-6	10/04/2017	Etude de signalisation et d'implantation de la signalisation d'information locale sur le territoire de la CCBS	DDSR 25480 Pirey	43 200,00 €
		Formation des membres de l'exécutif de la CCBS		8 531,00 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT
Convention de partenariat pour l'organisation du Tour du Valromey	Tour du Valromey Organisation Ville de Belley Ville de Culoz	11 000 €

2.- Information sur les délibérations des communes-membres de la CCBS en matière d'urbanisme.

Le Conseil communautaire prend acte que 42 communes sur 50 communes, que compte la CCBS, ont délibéré contre le transfert de la compétence planification urbaine à la communauté de communes.

3.- Demande d'adhésion de 8 communes au service Urbanisme de la CCBS

La demande d'adhésion de 8 communes du Valromey au service communautaire mutualisé pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol est acceptée, à compter du 1er juillet 2017. Il s'agit des communes de LOMPNIEU, BELMONT-LUTHEZIEU, VIRIEU LE PETIT, CHAVORNAY, TALISSION, CHAMPAGNE EN VALROMEY, HAUT VALROMEY, SUTRIEU.

Avant la poursuite de l'ordre du jour, Le Président VUILLEROD donne lecture d'un courrier adressé au Président du Tribunal Administratif dans le cadre du contentieux opposant l'association Avenir en Valromey au Préfet de l'Ain. Il est ainsi demandé, dans le but de permettre à la CCBS de faire valoir ses intérêts, la radiation de l'audience du 06 avril 2017.

L'assemblée est également informée qu'une visioconférence aura lieu le 19 avril avec les services préfectoraux et la DGFIP à ce sujet. **M. JUILLET**, Maire de Champagne en Valromey précise que son Conseil Municipal, trouvant la tournure de l'affaire inquiétante, a décidé de suspendre toute subvention aux associations pour une prise de conscience du risque encouru par la commune.

FINANCES

Compte de gestion et compte administratif 2016 du SIVOM du Bas-Bugey

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire l'examen du compte de gestion et du compte administratif du SIVOM Bas-Bugey a été reporté à cette présente séance après la tenue d'une réunion commune de travail des commissions finances et environnement le 11 avril. Il précise qu'il s'abstiendra lors du vote du compte administratif.

M. P. RODRIGUEZ annonce qu'il votera contre. Il ne conteste pas les chiffres mais souhaite exprimer ainsi sa défiance sur le montage financier opéré par l'ex SIVOM et le fait que les trois derniers budgets sont déficitaires, alors que le Sivom était présenté comme un modèle de gestion.

M^{me} J. VICTOR votera également contre pour les mêmes raisons.

Le conseil communautaire, par 37 voix pour, 2 contre et 34 abstentions, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire (M. DESCHAMPS ne participant pas au vote) adopte le compte administratif par 33 voix pour, 5 voix contre et 34 abstentions.

Budget 2016 SIVOM Bas BUGEY	Section fonctionnement	Section d'investissement (avec restes à réaliser)	Résultat
	2 491 728.52	- 295 243.20	2 196 485.32

Affectation des résultats du SIVOM du Bas Bugey

M^{me} la Vice-Présidente en charge des finances propose d'intégrer les résultats comme suit dans le budget annexe « Gestion des déchets »

SIVOM Bas BUGEY	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	2 196 485.32 €	295 243.20 €

Comptes de gestion et comptes administratifs 2015 (principal et 13 budgets annexes)

A l'unanimité, le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion (budget principal et 13 budgets annexes) dressés pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier de Belley, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

M^{me} CHARMONT-MUNET présente les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes.

Budget principal	Section fonctionnement	Section d'investissement (dont restes à réaliser)	Résultat
	6 443 633.54 €	- 1 696 201.19 €	4 747 432.35 €
Budget annexe Maison médicale	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	35 250.13 €	33 269.09 €	1 981.04 €
Budget annexe ZA en Sauvy	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	0	0	0
Budget annexe Camping site lac	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	19 117.27 €	- 18 981.97 €	135.30 €
Budget annexe ADS	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	75 267.80 €	5 918.654 €	81 186.44 €
Budget annexe Photovoltaïque	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	6 909.77 €	- 1 739.91 €	5 169.86 €
Budget annexe AR OROFUSION	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	24 282.79 €	-151 628.02 €	-127 345.23 €
Budget annexe SPANC	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-7 514.57 €	1 788.36 €	- 5 726.21 €
Budget annexe Port de plaisance	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	48 091.39 €	-48 085.11 €	6.28 €
Budget annexe Atelier-relais	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	8 903.09 €	2 481.94 €	11 385.03 €
Budget annexe ZA pré du pont	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	0	0	0
Budget annexe ZA Ousson nord	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	0	0	0
Budget annexe ZAC de la Picardière	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	0	0	0
Budget annexe Actipôle	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	250.22 €	513 641.43	514 191.65 €

A la demande de la salle, M^{me} CHARMONT MUNET précise que le budget OROFUSION concerne les 2 ateliers relais situés en Zone « Sur Gallay » à Saint-Benoit.

M^{me} GUILLON rappelle qu'elle s'était abstenue lors du vote du budget principal 2016, elle expose que de ce fait elle s'abstiendra lors du vote du compte administratif 2016.

En l'absence de M. le Président, les comptes administratifs des budgets (principal et annexes) de la Communauté de Communes sont adoptés par :

Budget principal : 71 voix pour et une abstention

Budgets annexes : à l'unanimité.

M^{me} la Vice-Présidente en charge des finances remercie l'assemblée de son attention et de sa confiance. Le Président rejoint la séance, prend connaissance du résultat des votes et à son tour remercie l'assemblée de sa confiance et de l'important travail accompli en commissions notamment.

Affectation des résultats

Budget principal	Report en fonctionnement 5 117 390,54 €	Couverture du besoin d'investissement 1 326 243 €
Budget annexe Maison médicale	Report en fonctionnement 1 981,04 €	Couverture du besoin d'investissement 33 269,09 €
Budget annexe ZA en Sauvy	Report en fonctionnement 0	Couverture du besoin d'investissement 0
Budget annexe Camping site lac	Report en fonctionnement 135,30 €	Couverture du besoin d'investissement 18 981,97 €
Budget annexe ADS	Report en fonctionnement 75 267,80 €	Couverture du besoin d'investissement 0
Budget annexe Photovoltaïque	Report en fonctionnement (au budget principal) 6 909,77 €	Couverture du besoin d'investissement
Budget annexe AR OROFUSION	Report en fonctionnement 0	Couverture du besoin d'investissement 24 282,79 €
Budget annexe Port de plaisance	Report en fonctionnement 6,28 €	Couverture du besoin d'investissement 48 085,11 €
Budget annexe Atelier-relais	Report en fonctionnement 8 903,06 €	Couverture du besoin d'investissement
Budget annexe ZA Ousson nord	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe ZAC de la Picardière	Report en fonctionnement -	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe SPANC	Report en fonctionnement - 7 514,57 €	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe Actipôle	Report en fonctionnement 250,22 €	Couverture du besoin d'investissement -

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la reprise au budget principal 2017 de la CCBS des résultats de l'exercice 2016 des comptes administratifs du SM Séran, du SMPB et CLIC, du budget annexe « photovoltaïque » comme suit :

RESULTATS ANNEE 2016	CA 2016 CCBS PRINCIPAL	CA 2016 SM SERAN	CA 2016 SMPB	CA 2016 Budget annexe CLIC	CA 2016 Budget photovolt dissous 31 12 2016	Cumul des résultats à reprendre au budget principal Prévisionnel 2017
BESOIN EN INVESTISSEMENT	-766 677,19	-64 783,31	0,00	0,00	-1 739,91	-602 756,00
REPORT EN INVESTISSEMENT (OI 001)	0,00		226 618,79	3 825,62	0,00	
AFFECTATION (RI 1068)	1 696 201,19	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 326 243,00
REPORT EN FONCTIONNEMENT (RF 002)	4 747 432,35	113 401,71	-3 250,87	0,00	6 909,77	5 294 451,15

Les conseillers communautaires procèdent à la signature de l'ensemble des comptes administratifs 2016.

Taux des taxes directes locales et TEOM.

Il est proposé de conserver les taux votés en 2016. Le conseil communautaire décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales :

- ☛ Taxe d'habitation : 3,62 %
- ☛ Taxe sur le foncier bâti : 3,57 %
- ☛ Taxe sur le foncier non bâti : 11,97 %
- ☛ Cotisation foncière des entreprises 24,74 %

Il est également proposé le maintien de la TEOM.

Le Président demande que le vote de cette taxe affectée au budget de la gestion des déchets soit fait lors du vote de ce budget.

Budget primitif 2017 (principal et 14 budgets annexes)

M^{me} Charmont-Munet présente les budgets primitifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes.

Budgets	Section de fonctionnement	section d'investissement	total
PRINCIPAL	20 145 193.00 €	19 424 203.00 €	39 569 396.00 €
Actipôle à Virignin	248 212.45 €	1 804 131.30 €	2 052 343.75 €
Service ADS	205 485.24 €	8 559.50 €	214 044.74 €
Atelier-relais Ousson nord	100 000.00 €	70 425.31 €	170 425.31 €
Site du lac de Virieu	97 835.30 €	63 981.97 €	161 817.27 €
ZA en Sauvy (Virieu le Grand)	46 949.94 €	46 949.94 €	93 899.88 €
ZA ousson nord (Magnieu)	242 079.50 €	218 500.00 €	460 579.50 €
ZAC de la Picardière (Virignin)	1 511 927.03 €	1 511 927.03 €	3 023 854.06 €
ZA Pré du pont à Brens	123 461.92 €	123 461.92 €	246 923.84 €
Port de plaisance à Virignin	169 366.28 €	395 939.64 €	565 305.92 €
Maison médicale (Virieu le Grand)	79 551.74 €	66 453.87 €	146 005.61 €
Atelier-relais Orofusion (Groslee Saint-Benoît)	214 312.00 €	219 644.59 €	433 956.59 €
Atelier-relais La Bussière (Hotonnes)	15 515.00 €	30 000.00 €	45 515.00 €
SPANC	277 800.00 €	1 788.36 €	279 588.36 €
Gestion des déchets	6 018 834.32 €	4 990 328.20 €	11 009 162.52 €
TOTAL	29 496 523.72 €	28 976 294.63 €	58 472 818.35 €

► Le Budget annexe « Actipôle » est adopté à l'unanimité

► Le budget annexe « ADS » est adopté à l'unanimité. A la question de M. PETIT, il est précisé qu'un avenant financier sera proposé aux communes adhérentes au service suite à l'arrivée de nouvelles communes

► Le budget annexe « atelier relais Ousson nord » est adopté à l'unanimité.

► Le budget annexe « site du lac de Virieu » est adopté à l'unanimité.

► Le budget annexe « ZA En Sauvy » est adopté à l'unanimité.

► Le budget annexe « ZA Ousson nord » est adopté à l'unanimité.

M. ROUX, Vice-Président au développement économique précise, à la demande de M. TURELLO, que la somme prévisionnelle inscrite pour acquisition foncière concerne un tènement situé à l'arrière de l'entreprise UGIVIS.

► Le budget annexe « ZA de la Picardière » est adopté à l'unanimité.

► Le budget annexe « ZA Pré du pont » est adopté à l'unanimité.

M^{me} CHARMONT-MUNET confirme à M. GENS que la commune de BRENS peut se rapprocher de M. Aurélien GARCIA, responsable du service pour les questions d'urbanisme.

► Le budget annexe « port de plaisance » est adopté par 72 voix pour 1 abstention

M. TURELLO fait remarquer que ce budget n'a pas de recettes propres, il s'équilibre par les subventions et le budget principal. M^{me} CHARMONT-MUNET le confirme et ajoute qu'un travail d'économie touristique s'opère pour, à terme, faire vivre cet équipement. Le Président

VUILLEROD ajoute qu'il remettra dans les prochaines semaines une feuille de route à chaque Vice-Président au regard des baisses de dotations financières annoncées.

► **Le budget annexe « Maison médicale » est adopté à l'unanimité.**

► **Le budget annexe « Orofusion » est adopté à l'unanimité.**

► **Le budget annexe « La Buissière » est adopté à l'unanimité.**

► **Le budget annexe « SPANC » est adopté à l'unanimité.**

Suite à la remarque de **Mme GUILLON**, il est précisé que la CCBS encaisse les subventions de l'Agence de l'Eau pour le compte des particuliers auxquels elles sont reversées.

► Avant le vote du budget annexe « Gestion des déchets » plusieurs prises de parole se succèdent :

M. PETIT souhaite avoir des précisions sur le devenir du FCTVA.

M^{me} CHARMONT-MUNET précise à **M. TURELLO** qui s'étonne du montant de la charge salariale que celle-ci correspond à celle du SIVOM diminuée de 20 000€ puisque la CCBS recrutera prochainement un technicien et non pas un directeur. Ce montant tient également compte de la charge salariale relative à la gestion des ex-communes TERRE D'EAUX.

Le Président rappelle les 3 scénarios étudiés par les commissions finances et environnement spécialement réunies :

- 1° : réaliser l'ensemble du programme tel que prévu par le SIVOM. Ce qui conduirait à une hausse de la TEOM de 6,38%.
- 2° : réduire le programme d'investissement par l'abandon des CSE de tri sélectif pour les secteurs 5, 6, 7 et 8. La hausse de TEOM nécessaire à l'équilibre budgétaire serait de 4,25%.
- 3° : faire une pause pour analyser les conséquences financières et les retombées en volume de la mise en service des secteurs 1, 2, 3 et 4. La hausse de la TEOM serait alors de 3,50%.

M. VUILLEROD ajoute qu'une somme de 100 000€ en prévision du contentieux serait inscrite au budget principal à son grand regret. Il précise à la demande de **M^{me} GUILLON** que ceci fait suite à l'accident de la déchetterie de BELLEY. Concernant le FCTVA, il est relevé qu'il est inscrit en recette en espérant que la suite au recours gracieux soit favorable et qu'il soit encaissé.

M. DESCHAMPS intervient, en tant que défenseur des PAV. Il veut prouver que ce système est au contraire source d'économie. Il souhaite mettre à contribution les services et demande au Directeur de la CCBS si le calcul du coût prévisionnel de la collecte des ordures ménagères pour 2018 a été fait dans le cas de la mise en service de la totalité des PAV. **M. VUILLEROD** fait remarquer qu'un agent ne peut pas intervenir dans cette enceinte politique et demande à l'ex-Président du SIVOM quelles ont été les prévisions du Syndicat.

M. DESCHAMPS expose que le déploiement des CSE sur l'ensemble du territoire (hors les 5 communes ex-TERRE D'EAUX) devait conduire à une économie de :

- 240 000€ pour la collecte
- 100 000€ pour l'incinération
- 60 000€ par l'abandon de la collecte des sacs jaunes sur les communes de BELLEY, CULOZ, VIRIEU LE GRAND et ARTEMARE.

M. DESCHAMPS ajoute qu'à ces chiffres s'additionnent les recettes supplémentaires dues à l'augmentation des bases fiscales. Il précise enfin que le recours à l'emprunt était envisagé. Par ailleurs, la possibilité d'alimenter la section de fonctionnement avec les excédents d'investissement sembleraient légalement possible. Il faudrait le vérifier.

M. TURELLO adhère au raisonnement de **M. DESCHAMPS** et s'étonne que plusieurs budgets (notamment celui concernant le port de Virignin) s'équilibrent grâce au budget principal c'est-à-dire par le contribuable, il considère qu'il faudrait mieux affecter ces sommes au budget des ordures ménagères.

M. VINCENT fait remarquer qu'il n'est pas possible de dire qu'à l'avenir il n'y aurait pas de grosses dépenses d'investissement, pour les déchetteries tout particulièrement.

M. RODRIGUEZ relève les désaccords notamment sur les chiffres énoncés et le manque de précisions sur l'ensemble des points, il suggère de faire une pause pour prendre du temps et du recul et éviter les erreurs qui conduiraient à creuser les déficits et sabrer certains projets.

M. PETIT relève les coûts non prévus pour les abords notamment, il n'est pour lui pas question d'augmenter la taxe et, à son tour, demande la pause pour reprendre sereinement les calculs.

M. RIERA rejoint **M. DESCHAMPS** et demande que l'investissement soit réalisé le plus vite possible pour porter ses fruits.

M. BERARDI souligne la confusion la plus totale et qu'il aurait fallu prendre du temps comme plusieurs l'avaient demandé. Il rejoint **M. RODRIGUEZ** sur la nécessité de faire une pause et propose qu'une étude soit faite car ne se sent pas en capacité de prendre une décision faute d'éclairage.

Le Président réitère être favorable à la solution des Points d'Apport Volontaire (PAV). Il rappelle qu'au lieu d'envisager une baisse de TEOM à terme, il faut travailler à éviter la hausse comme l'a conclu le travail des commissions finances et environnement réunis. Il propose donc de faire une pause dans le déploiement des CSE et d'analyser les conséquences. Enfin, il souscrit à la proposition de **M. BERARDI** d'avoir recours à un cabinet spécialisé pour mener une étude financière et prospective et ainsi clarifier objectivement les analyses divergentes.

M. VINCENT énumère les communes concernées par la pause et par ailleurs, met en garde contre la fluctuation du coût de reprise des matériaux.

M. PLANTIN fait remarquer la différence de traitement des administrés et s'interroge si cette solution est retenue pour éviter la hausse de la TEOM ou pour corriger les erreurs passées.

M. PETIT s'étonne que les travaux et équipements du secteur 4 soient commandés alors que pour certains emplacements rien ne soit finalisé.

M^{me} MARTINAT et **M^{me} VICTOR** trouvent anormal que les habitants qui vont devoir se rendre au PAV soient soumis à la même taxe que ceux encore desservis en porte à porte.

M. PHILIPPE remarque que certains administrés doivent déjà transporter leur poubelle à un point de regroupement.

M. ABRY donne la position du conseil municipal de Culoz qui souhaite rapidement la mise en place des CSE considérant que la solution des PAV est un avantage car le porte à porte pose des problèmes de propreté des voiries.

M. QUINARD propose de réduire le budget Voirie pour prendre en charge les abords des PAV.

M. LAHUERTA tient à rappeler tous les avantages des PAV, réelle démarche environnementale. Il souligne les désagréments d'une collecte en porte à porte en termes de salubrité et sécurité pour les ripeurs. Il se dit être gêné par la position d'attente.

M. RODRIGUEZ relève la difficulté de certaines communes à établir les budgets, il redit que la pause semble nécessaire.

M^{me} GUILLON propose une modification des secteurs afin que CULOZ soit équipée ce qui permettrait d'étudier également un service urbain. **M. ABRY** approuve cette proposition.

M. GENS souligne les problèmes de BRENS et souhaite connaître la date d'équipement de sa commune qui était très favorable au projet.

M/ RIERA interroge les maires du Valromey dont les communes sont équipées.

M. SERPOL dit n'avoir eu aucun retour négatif et se dit satisfait de cet équipement.

M. BOLON souligne qu'il faut choisir des emplacements le long des voies les plus fréquentées.

M. VUILLEROD dit qu'il ne faut pas se tromper de débat et que la question est financière.

Le conseil communautaire est appelé à voter.

► **La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 est maintenue pour 2017 à l'unanimité**

Zone 1 :	7.99 %
Zone 2 :	5.59 %

► **Le budget gestion des ordures ménagères est adopté par 71 voix pour et 2 abstentions.**

► **Le budget principal est adopté à l'unanimité.**

M^{me} CHARMONT MUNET et **M. VUILLEROD** se disent satisfaits et remercient l'assemblée de la confiance accordée et les services pour le travail accompli.

14 – subvention annuelle à l'EPIC OT Bugey Sud Grand Colombier

Une subvention d'un montant de 346 465 € est attribuée, à l'unanimité, à l'Office de Tourisme communautaire « Belley Bugey Sud Grand Colombier » pour l'exercice 2017. Il est précisé que cette somme est exceptionnellement minorée suite à la dissolution de l'association Belley Bugey Sud Tourisme au 31/12/2016. La dévolution des fonds de l'association revenant à l'EPIC est estimée à 139 000 €.

15 – subvention annuelle à l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention de 28 530 € à verser à l'association « ADAPA » au titre de l'année 2017.

16 – Avenant financier entre les communes-membres du service urbanisme et la CCBS

L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, l'avenant n°12 à intervenir entre les communes-membres du Service Urbanisme et la Communauté de communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2017 de chaque commune adhérente au service.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17 - convention pour la mise en œuvre des aides économiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. le Président explique que l'article 3 de la loi NOTRe dispose que le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. Cependant, dans le cadre d'une convention, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des régimes d'aides mis en place par la Région. L'assemblée valide le projet de convention pour la mise en œuvre des aides économiques concernant les dispositifs suivants :

- Dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique,
- Dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo.
- Concours financier à la plate-forme Initiative Bugey,
- Concours financier à la coopérative d'activités et d'emplois Ain Geste d'Avenir.

18 - Action pour le maintien de l'activité agricole

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention de partenariat avec les communautés de communes Plaine de l'Ain et du Plateau d'Hauteville pour poursuivre cette action. Le plan de financement est approuvé

Dépenses		Recettes	
Prestation Chambre d'Agriculture Ain (110 agriculteurs de + 55ans)	7 344€	Région Rhône-Alpes (30%)	2 203€
		Autofinancement	5 131€
		<i>dont CC Bugey Sud (67 agriculteurs)</i>	3 125€
		<i>dont CC Plaine de l'Ain (30)</i>	1 401€
		<i>dont CC Plateau d'Hauteville (13)</i>	605€
TOTAL	7 344€	TOTAL	7 344€

ENVIRONNEMENT

19 – Création d'un groupement d'achat en vue d'atteindre l'objectif « zéro pesticide »

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la mise en place, pour le compte des communes volontaires, un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels d'entretien et de désherbage des espaces publics en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ». La Communauté de Communes Bugey Sud sera le coordonnateur du groupement.

20 – Convention de partenariat avec l'OCAD3E pour le recyclage et le traitement des déchets électriques et électroniques

Suite à la dissolution du SIVOM du Bas-Bugey au 31 décembre 2016 et à la rétrocession de ses compétences à la Communauté de Communes Bugey Sud à compter du 1^{er} janvier 2017, une convention au nom de la Communauté de Communes Bugey Sud sera passée avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E.

21 - Adhésion à la société AMORCE

Il est également décidé d'adhérer à l'association AMORCE, association de collectivités et de professionnels, qui a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux au titre des déchets ménagers. **Madame Pauline GODET est désignée pour représenter la CCBS au sein des diverses instances de l'association, Monsieur Xavier VINCENT sera son suppléant.**

22 - Signature d'un contrat avec Eco-mobilier

Monsieur le Président est autorisé à signer une convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la mise en place d'une collecte séparée des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) sur les points de collecte de notre territoire.

23 - Avenant à la convention avec ECOFOLIO

Un avenant à la convention en cours avec Ecofolio est accepté afin de percevoir en 2017 les soutiens financiers encaissés au titre des tonnages de papier collectés en 2016.

24 - Acquisitions de parcelles

Le Président est autorisé à engager, au prix maximum de 0.4€ / m², les acquisitions foncières, nécessaires à la bonne exécution du projet de réhabilitation environnementale et hydraulique (risques inondation) du Laval et du Sauget à TALISSIEU (inscrit au Contrat de rivière du bassin versant du Séran).

QUESTIONS DIVERSES

M. BERARDI souhaiterait que la CCBS exprime son soutien à Culoz et aux communes limitrophes qui s'opposent au développement de la carrière d'Anglefort. Il propose qu'une motion motivée au titre de la politique touristique du territoire soit adressée au Préfet de l'Ain. **M^{me} CHARMONT-MUNET** expose qu'en qualité de Présidente du SCOT, elle siège à la commission des carrières. Lors de la dernière réunion de la commission elle a exprimé, comme le représentant du département de l'Ain, son opposition à ce projet argumentant que celui-ci allait à l'encontre des orientations du SCOT USSES & RHÔNE, à l'encontre du schéma d'orientation des carrières et que les carrières n'exploitaient que 48% des carrières autorisées. **M^{me} CHARMONT-MUNET** conclut que la commission n'a qu'une voix consultative et que la décision appartient au Préfet. Le Conseil communautaire décide (3 abstentions) de prendre une motion de soutien comme le propose **M. BERARDI**.

M^{me} LONGE souhaiterait avoir des précisions sur l'opérationnalité d'ACTIPÔLE. **M. ROUX**, Vice-Président au développement économique indique que les bâtiments seront livrés courant juin. Une stagiaire en communication complète l'équipe qui travaille à la promotion du parc d'activités par l'élaboration d'un plan d'actions ciblant non pas le grand public mais les porteurs de projets extérieurs notamment. De nombreux contacts ont lieu, des engagements sont déjà pris. **M.** le vice-président ajoute que remplir la zone en totalité prendra du temps.

M^{me} VICTOR interpelle l'assemblée sur le problème de la pyrale du buis. Elle propose qu'une information soit faite à destination des habitants. **M. VINCENT** répond qu'une plaquette de conseils est en cours de confection par le service environnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance

Philippe RODRIGUEZ



Le Président

René VUILLEROD